



ÉCOLE DE L'AIR

ÉCOLE DE L'AIR - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Présentation

L'École de l'Air, école militaire et Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (Grand établissement), est un organisme de formation continue dont le siège social est établi Chemin de Saint Jean à Salon de Provence (Base aérienne 701).

L'École de l'Air développe, propose et organise, seule ou en partenariat, des formations professionnelles continues courtes ou longues.

Sont ci-après désignés :

- Client : toute personne physique ou morale (entreprise ou stagiaire) qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'École de l'Air.
- Stagiaire : personne physique qui participe à une formation.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute formation professionnelle continue organisée par l'École de l'Air.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un mail, d'un courrier, d'un bon de commande ou d'un contrat ou encore d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'École de l'Air, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3. Inscription et documents contractuels

Le stagiaire devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation choisie.

Particularité : l'entrée sur le site de la base étant soumise à une enquête préalable de sécurité, toute personne non habilitée se verra refuser sa participation.

Les modalités d'organisation de chaque formation (lieu, durée, horaires, etc.) sont précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur le contrat ou la convention ou la convocation. Les locaux se situant sur la base aérienne 701 et au sein de l'École de l'Air, les stagiaires se soumettent aux règles de comportement du Règlement Intérieur Général de l'École de l'Air disponible sur le site Internet de l'École de l'Air (<https://www.ecole-air-espace.fr/lecole/organisation/reglement-interieur/>) et dont ils auront pris connaissance avant le début de la formation.

Pour chaque action de formation, un contrat ou une convention, établi(e) selon les articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du Travail, est adressé(e) au Client pour signature et apposition du cachet s'il y a lieu.

Le Client s'engage à retourner à l'Ecole de l'Air avant le démarrage de la formation un exemplaire signé et revêtu du cachet s'il y a lieu.

Le Client doit aviser l'Ecole de l'Air des modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription et en tout état de cause avant le démarrage de la formation.

Pour une action de formation prise en charge par un Organisme financeur, il appartient au Client Stagiaire ou à l'entreprise d'en effectuer les formalités auprès de celui-ci avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et devient une annexe à la convention ou au contrat. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'Ecole de l'Air au premier jour de la formation, celle-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Les modalités de règlement des frais de formation figurent au contrat ou à la convention.

L'attestation de fin de formation est adressée à l'issue de la formation. Une attestation de présence, contribuant à certifier l'assiduité du stagiaire sera également fournie.

4. Annulation ou report du fait du Client

Toute annulation doit être communiquée par écrit à l'Ecole de l'Air.

Si une annulation intervient moins de dix jours francs avant la date de début de la prestation, hors cas de force majeure, l'Ecole de l'Air facturera les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation. L'Ecole de l'Air se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence ou d'abandon, l'Ecole de l'Air facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation.

Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du stagiaire entraînant la réduction du montant de la prise en charge prévue des frais de formation par les financeurs, l'Ecole de l'Air se réserve le droit de facturer au bénéficiaire les sommes dues.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation suivies. Concernant les formations courtes et en cas de désistement d'un stagiaire, l'Ecole de l'Air offre la possibilité au Client, au plus tard une semaine avant le début de la formation de le remplacer par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.

5. Annulation ou report du fait de l'Ecole de l'Air

L'Ecole de l'Air se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation en cas d'impératif opérationnel ou de force majeure. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client concernant les frais de réservation de déplacement et d'hébergement déjà engagés. De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, l'Ecole de l'Air se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de l'Ecole de l'Air, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées.

6. Paiement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Les modalités de prise en charge des frais de restauration, de transport ou d'hébergement sont expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur le contrat ou la convention. Les Clients individuels finançant leur formation et rencontrant des difficultés à honorer leurs échéances peuvent se voir accorder un paiement échelonné en cas de changement de situation justifié en cours de formation. Cet échancier de paiement ne modifie pas les échéances de facturation et ne peut être consenti qu'après accord de l'agent comptable de l'Ecole de l'Air.

7. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur par l'agent comptable de l'Ecole de l'Air.

En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'agent comptable de l'Ecole de l'Air qui procédera au recouvrement contentieux. Sans paiement dans un délai de 15 jours des poursuites seront engagées entraînant des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

Toute formation réalisée et suivie qui n'aurait pas été réglée empêchera le client concerné de s'inscrire à toute nouvelle formation dispensée par l'Ecole de l'Air.

8. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteurs et de droits voisins.

Le Client s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de l'Ecole de l'Air ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

9. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de l'Ecole de l'Air ou tout autre moyen. Il lui suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier au Directeur Général de l'Ecole de l'Air.

Les données personnelles le concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par ses soins, et toutes informations futures, sont utilisées par l'Ecole de l'Air uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

10. Communication

Le Client accepte d'être cité par l'École de l'air comme Client de ses formations, aux frais de l'École de l'air. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article 11 des présentes, l'Ecole de l'Air peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective

de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle notamment sur son site Internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le Client accepte d'être photographié et/ou filmé et renonce à toute réclamation d'ordre pécuniaire.

Il accepte que l'École de l'air utilise et diffuse à titre gracieux et non exclusif des photographies et images animées le représentant, ainsi qu'à les exploiter, en partie ou en totalité, à des fins de communication interne et externe et ce sans limitation quant à la durée ou au support.

Les photographies et images animées susmentionnées seront notamment susceptibles d'apparaître sur les supports suivants (liste non exhaustive) :

- site intranet de la base aérienne 701 et internet de l'École de l'air, de l'armée de l'Air et de l'Espace, du ministère des Armées ;
- réseaux sociaux de l'École de l'air, de l'armée de l'Air et de l'Espace, du ministère des Armées ;
- revues et magazines de l'armée de l'Air et de l'Espace, du ministère des Armées ;
- médias locaux et nationaux.

Le client ne peut prendre de photo sur le site et les utiliser à toute fin de communication.

11. Contentieux – Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'Ecole de l'Air à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable.

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au Tribunal administratif de Marseille, compétent.

La responsabilité de l'Ecole de l'Air vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à l'Ecole de l'Air au titre des présentes conditions.

12. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles de l'Ecole de l'Air.

L'Ecole de l'Air se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des quelconques dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes conditions générales.